

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 27 novembre 2020

Compte-rendu intégral Réunion publique Jeudi 10 décembre 2020

SALLE/ADRESSE :	Vidéoconférence - Logiciel Zoom
PARTICIPANTS :	120 personnes
DÉBUT > FIN :	17 h 00 à 19 h 38 (durée du REC : 2 h 38)
QUESTIONS-RÉPONSES :	10 questions

CPDP :

M.	Laurent	PAVARD	Président de la Commission particulière du débat public
M.	Jean-Pierre	BOMPARD	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Jérôme	LAURENT	Membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Karine	BESSES	Membre de la Commission particulière du débat public

Éclectic Expérience :

M.	David	PROTHAIS	Animateur
M.	Nicolas	GHASSIBI	Support technique

Intervenants :

M.	Bertrand	BOURDON	Responsable de projets à concertation – RTE
M.	Bertrand	DURIN	Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne
M.	Jean-Michel	CHEVALIER	Adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer
Mme	Hermine	DURAND	Cheffe du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines - DGEC

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais vous proposer de lancer la réunion, donc localisation / cahier des charges du 10 décembre 2020, en donnant la parole à Monsieur PAVARD, président de la Commission particulière, qui va vous présenter le programme de la soirée. Monsieur PAVARD, c'est à vous.

Monsieur PAVARD, est-ce que vous avez un petit problème technique ?

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Non, je n'avais pas allumé mon micro, pardon.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, allez-y. On vous entend.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Vous m'entendez, donc bonjour à tous.

Donc ce soir, c'est l'une des trois dernières réunions de notre débat. La diapositive suivante, s'il vous plaît. Donc notre débat ce soir va traiter d'un sujet posé d'emblée par la maîtrise d'ouvrage ; c'est la localisation du projet, s'il se fait. Nous aurons la semaine prochaine une réunion où la Commission donnera ses conclusions, ses premières concertations lors de ce débat. Elle sera également, ce sera l'objet pour la maîtrise d'ouvrage de faire part de ses réactions, et en principe, nous aurons la présence de Madame Chantal JOUANNO.

Nous avons ce soir aussi un point sur la question du cahier des charges, et donc cela fait partie des sujets que nous allons essayer de traiter ce soir. Donc après la séance de clôture, la Commission mettra les bouchées doubles pour finir sa mission et rédiger son compte-rendu. Ce compte-rendu fera l'objet d'une restitution, normalement le 21 février, à l'occasion d'une conférence de presse. Il y aura peut-être une dernière réunion, comme l'a fait la Commission pour la Normandie, pour une dernière discussion.

Voilà, donc on va passer à la suite. Donc sur l'aspect localisation, je rappelle que cette question est posée par la maîtrise d'ouvrage ; donc dans la diapositive suivante, est-ce qu'on peut la lancer ? Voilà. La maîtrise d'ouvrage a sollicité, dans son dossier de saisine, la définition d'une zone qu'elle souhaite égale à 600 km² avec une première de 200 km² pour une première tranche de 250 MW, et une deuxième de 400 km² pour une deuxième tranche qui pourrait aller jusqu'à 500 MW, le total étant de 600 km² à l'intérieur d'une macro zone qui a été définie, qu'on va vous montrer tout à l'heure. C'est une application du Code de l'environnement, comme vous le savez peut-être, l'article 121-8-1 du Code de l'environnement qui introduit de nouvelles dispositions pour l'éolien en mer et qui prévoit en particulier que le public soit consulté sur le choix de la localisation des zones. Voilà.

En fait, la question posée, c'est : au vu des éléments que nous avons collectés, est-ce que vous, public, vous pouvez répondre à la question ? C'est une question à laquelle la Commission ne répond pas, c'est le public qui y répond. Voilà.

Un point de méthode. Nous avons choisi de diviser la zone d'étude pour la localisation qui est proposée par la maîtrise d'ouvrage en carreaux, on a fait un carroyage. Alors, ce carroyage, ce n'est pas nous qui l'avons fait, c'est le Cerema qui nous a prêté la main. Il y a 26 carreaux qui correspondent, ils ne sont pas tous, évidemment, rectangulaires, car la forme de la macro zone ne s'y prêtait pas, mais chacun des ces carreaux représente environ 50 km², c'est à peu près la surface nécessaire pour accueillir 250 MW d'éoliennes en mer. Voilà.

Donc on va se servir de ça pour afficher les contributions reçues des uns et des autres, et donc avant d'arriver à cette partie-là, je vais faire un rappel des données d'entrée du débat, des réflexions qui ont été conduites. La première réflexion, qui a toujours été un peu prise à l'envers, c'est les travaux au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral qui est un organisme breton, coprésidé par la préfecture de région et la présidence de la Région Bretagne, qui a travaillé avec les acteurs socioprofessionnels, les associations, les opérateurs sur la recherche d'une zone et qui aboutit à cette zone que vous connaissez maintenant bien, qui est la zone hachurée en bistre sur la carte à gauche. Quand je dis que les choses ont été faites à l'envers, c'est que tout ceci est censé procéder d'un document stratégique de façade qui est un document d'orientation sur l'usage de l'espace maritime, et

donc vous avez sur la droite de la diapositive les éléments, les zones qui sont sorties de ce travail de zonage. Donc vous avez la zone 5e et la zone 3b qui ont des vocations à accueillir de l'éolien, avec une priorité pour les activités de pêche dans la zone 5e, et une priorité pêche et éolien dans la zone 3b qui est beaucoup plus vaste. Mais comme nous allons le voir dans la diapositive suivante, les contraintes militaires - notamment militaires, pas seulement mais des contraintes militaires très importantes s'appliquent, il y a des zones de tir, des zones d'essais de missiles, etc., il y a les approches de l'aéroport de Lann-Bihoué, etc. Et donc ce qui fait que finalement, une fois qu'on a retiré toutes ces contraintes-là, la carte ne va pas très au sud. Il y a quand même une ouverture sur l'océan tout au sud, et puis vers l'ouest, il y a des zones qui seraient éventuellement accessibles, mais le résultat de cela, c'est une zone qui est relativement restreinte, elle fait 1330 km², et c'est à l'intérieur de cette zone-là que la DGEC, maîtrise d'ouvrage, souhaite que la recherche d'un zonage soit réalisée.

Alors maintenant, voilà la zone du débat, je dirais la zone du débat, en violet, et à l'intérieur, figure la zone qui s'est issue des travaux de la CRML. Sur la droite de la diapositive, vous avez la traduction sur le carroyage de ce à quoi correspond la zone CRML ; ça ne concorde pas, mais ce n'est pas grave, le carroyage est à titre indicatif et pour faciliter le travail, notamment de collectes des avis du public que nous avons réalisées et dont je parlerai tout à l'heure. Donc ce travail zone CRML a été complété par un certain nombre de réunions lors du débat, de consultations et de formulations d'avis des acteurs.

Donc là, vous avez les cartes qui sont issues des travaux du débat sur les aspects environnementaux. Il y a quatre compartiments principaux qui ont été étudiés, les habitats benthiques, donc c'est le fond de la mer, qui sont les zones de nourriceries en particulier, les zones de frai, le compartiment des poissons, crustacés et mollusques, donc tout ce qui est vivant dans l'eau, le compartiment de l'avifaune, donc ça, c'est une des cartes issues de la zone, la synthèse des risques d'effets du bureau d'études TBM qui a réalisé ces études, qui sont des études bibliographiques. Il manque une carte que nous n'avons pas mise pour des questions de place, c'est la carte des mammifères marins. Vous savez qu'en Bretagne, il y a beaucoup de mammifères marins, il y a des marsouins, des dauphins, il y a même des baleines, il y a des phoques, donc la carte n'a pas été présentée parce qu'il n'a pas été jugé que ce critère-là était discriminant pour répondre à une question de zonage.

Ceci dit, lors des réunions - il y a eu trois réunions sur les questions d'environnement - et dans l'ensemble, les conclusions de ces trois réunions, c'est que d'abord, les données sont très partielles et incomplètes et insuffisamment discriminantes pour avoir un poids très important dans le choix de la localisation de la zone. Il y a quand même eu quelques propositions qui ont été faites, en particulier sur les oiseaux et un peu sur les poissons, mais elles ont été très peu nombreuses, et dans l'ensemble, les ateliers ont considéré que les données n'étaient pas suffisantes. D'ailleurs, ça fait partie des choses qui seront probablement reprises dans nos propositions, que les études environnementales soient très sérieusement réalisées dans la suite du projet. Voilà.

Et donc là, vous avez une carte de synthèse qui vous indique disons les tendances qui émergent des ateliers ou des travaux, des réunions thématiques environnement. À gauche, habitats benthiques, donc plutôt une tendance pour aller plutôt dans la partie sud de la zone. Vous avez une petite zone rouge dans le nord-est, mais c'est simplement parce qu'on a trouvé la présence de pennatules à l'endroit où doit s'installer le projet d'éoliennes de Groix ; mais ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ailleurs. Ce sont des signaux plutôt faibles.

Sur les poissons, crustacés et mollusques, il n'a pas été considéré que l'information était suffisante pour peser sur la localisation.

Sur l'avifaune, très peu d'avis se sont exprimés, mais globalement, l'avis, c'est qu'il y a plus d'oiseaux tout près des côtes, et qu'il y en a moins plus loin, et que donc, il vaudrait mieux s'éloigner pour tenir compte des risques de collision avec les oiseaux. Mais là encore, ce sont des signaux plutôt faibles, pas forcément extrêmement discriminants.

Et quant aux mammifères marins et chiroptères, soit les éléments n'étaient pas suffisants pour arriver à une proposition de localisation, soit il a été considéré que les mammifères marins, notamment pendant la période de travaux, pourraient s'éloigner. Ce sont des animaux qui sont extrêmement mobiles ; s'ils sont dérangés par le bruit, ils s'éloignent. La zone n'est pas très importante compte tenu de leur biotope qui est quand même très important. Voilà.

Alors juste un focus sur les questions de raccordement. Donc le raccordement, je rappelle que dans le dossier, vous avez la carte à gauche, dans le dossier de saisine de la Commission nationale, il y avait

cette zone de raccordement qui allait, en gros, de Vannes jusqu'au Finistère. Cette zone a été affinée par les études complémentaires par RTE, qui a abouti à 5 sous-zones : A, B, C, D, E, que vous avez là, de façon à éviter les autres zones qui, du point de vue de l'environnement, sont les plus sensibles. Et donc il y a une réunion consacrée à cet aspect d'atterrissage, il a été notamment indiqué, ce qui tombe sous le sens évidemment, que la zone et corridor utilisés pour rejoindre la terre vont fortement dépendre de la localisation des champs d'éoliennes. Ça paraît relativement tomber sous le sens, et donc c'est vraiment quelque chose qu'il faudra reprendre dans la suite des études. Ceci dit, il est quand même souhaité que les zones Natura 2000 et les habitats les plus précieux soient évités dans le choix des zones de raccordement. Il y a un élément important qui est un élément économique, je dirais, qui nous a été communiqué par RTE, c'est qu'évidemment, plus on s'éloigne de la côte, plus le coût du raccordement est élevé et plus les infrastructures à terre sont importantes.

Nous avons fait une consultation en ligne que je vais vous développer tout à l'heure de façon un peu plus détaillée. Dans cette consultation en ligne, il y avait une question sur le choix des zones. Ce diagramme, ce graphique n'est pas forcément très facile à comprendre d'emblée, il faut en retenir que globalement, ce sont plutôt les zones centrales, B, C et D, qui sont proposées par le public comme étant plus propices pour l'atterrissage. Voilà. C'est assez conforme, d'ailleurs, à ce qu'il s'est dit lors de notre réunion sur les questions d'atterrissage.

La diapositive suivante présente, là, voilà, c'est les contributions de RTE. Ce tableau-là, vous l'avez déjà vu, il a été présenté dans la réunion sur les questions d'atterrissage. Les trois cas ont été étudiés, vous les avez sur la partie gauche. Cela se traduit en gros par une gradation sur la petite carte que vous avez dans la vignette, plus on va vers le sud et plus le coût du raccordement est cher, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas chiffré de façon très précise, vous avez dans le tableau, en gros, la partie nord, c'est 10 % moins cher que la moyenne, le système noyau médian, on serait plutôt dans le vert pâle, et toute la partie sud, on serait dans le scénario de droite, donc avec des coûts de raccordement qui seraient de 10 % plus élevés. Voilà, ça, c'était une indication quand même pour les choix de localisation. Il faut quand même avoir en tête que plus on va loin, plus le coût de raccordement et donc de l'énergie produite sera élevé.

L'aspect d'usage, l'usage de la mer, c'est un aspect important, puisque la mer n'est pas un espace vide libre de toute occupation. Il y a des gens qui y travaillent, notamment les pêcheurs, mais aussi des armateurs, les caboteurs, etc. Et donc nous avons fait deux réunions consacrées à ces sujets-là, donc le 20 et le 27 novembre, une réunion plus à destination des usagers de la Bretagne et une deuxième réunion aux usagers des Pays de la Loire. Et donc on a eu, lors de ces réunions-là, trois acteurs qui se sont exprimés : donc évidemment les pêcheurs, également les activités de nautisme, c'est de la plaisance, les activités sportives de plaisance, et puis les industriels et les promoteurs de l'éolien, le syndicat des énergies renouvelables, et France énergie éolienne.

Nous avons également eu des interventions de la préfecture maritime et de la DIRM, la direction interrégionale de la mer, qui ont présenté un certain nombre d'éléments, notamment des contraintes de sécurité et d'occupation des zones. Ce qu'on peut en tirer comme enseignements pour la localisation, c'est que les pêcheurs, les comités des pêches, se sont prononcés avec beaucoup de clarté sur les zones qu'ils souhaitaient, enfin, leur zone. Nous avons également eu des indications sur des zones qu'il conviendrait d'éviter. Pour le nautisme, ce sont les zones plutôt majoritairement au nord de la zone ; en fait, quand on a fait préciser cette notion-là, c'est au nord de la macro zone d'étude, donc pour le représentant, à l'époque, du nautisme, c'est plutôt en dehors de la zone, donc ça n'a pas vraiment d'impact sur le zonage ce soir ; mais nous verrons dans la suite que la fédération de la plaisance a fait une proposition un peu plus sud. Voilà.

S'agissant des acteurs industriels, il n'y a pas eu de proposition de zonage, ils étaient représentés, je le rappelle, par leurs organisations respectives, le syndicat des énergies renouvelables et France énergie éolienne. Il n'y a pas eu de proposition de zonage, mais des rappels de principe, le fait que la ressource en vent est la matière première utilisée, donc c'est un critère à prendre en compte. Il y a les distances aux ports, les questions des fonds, l'homogénéité des sols, des sols sous-marins, évidemment, des sols homogènes est un avantage pour les promoteurs de l'éolien puisque ça simplifie les études et les travaux d'implantation et d'ancrage des machines. Et puis le régime juridique de la zone, il y a, semble-t-il, une préférence pour que ce soit dans l'une des deux zones, soit le domaine public maritime, soit en zone économique exclusive. Et puis les questions de bathymétrie, évidemment, plus on va vers le sud de la zone et plus les fonds sont importants.

Donc voilà, en quelques cartes, les synthèses qu'on peut tirer de ces réunions d'usages. À gauche, vous avez la proposition du comité des pêches de Bretagne qui a exprimé en termes tout à fait clairs

le fait que c'était leur proposition, et qu'ils étaient disposés à étudier les aménagements dans cette zone-là, mais qu'en dehors, ça leur serait difficile. Le comité des pêches des Pays de Loire a fait une proposition qui est un peu différente, au nord, qui correspond, en fait, aux zones de moindre fréquentation des bateaux de cette région-là. Quant aux COPIL nautisme, vous avez *ici* une zone qui n'a pas vraiment d'effets sur ce que nous allons faire aujourd'hui.

Diapositive suivante. Alors, nous avons aussi le souci de recueillir l'avis du public. Alors le public, il s'exprime beaucoup par les réseaux sociaux, il s'exprime beaucoup par les avis ou les questions qui sont posées sur notre site. Nous avons souhaité dire non seulement avoir leur avis sur le SQR, le système de questions-réponses, mais également sur un sondage qu'on a fait ; on a mis un outil à disposition pour qu'ils puissent dire proposer leur zonage. Sur les avis qu'ils ont formulé sur le système, le forum, je dirais, l'avis, la tendance d'ensemble, c'est que globalement, il y a une demande pour que les éoliennes soient placées le plus loin possible. Il y a un vrai sujet de visibilité des machines, et certains qui s'expriment sur le fait que les éoliennes risquent de dégrader la qualité des paysages, qu'elles ne devraient pas être vues depuis les côtes, que ce soient les côtes des îles ou les côtes de la Bretagne, sur le continent. Il y a également des points de vue sur le fait que la localisation ne doit pas pénaliser les usages actuels majeurs de la mer, en particulier la pêche et la navigation. Voilà, ça, c'est plutôt l'ambiance.

Sur le questionnaire en ligne, donc le questionnaire en ligne, nous avons mis le carroyage à disposition avec un outil très simple, et le public était invité à cocher tout simplement les zones où il pensait que c'était favorable pour l'implantation du projet, et cocher d'autres zones où ça lui paraissait tout à fait négatif. On a eu beaucoup de réponses, on a eu presque 824 répondants, comme vous le voyez, dont une majorité qui a fait l'exercice de localiser la zone. Donc voilà, c'est quand même un taux de réponses qui nous satisfait pas mal. Vous noterez qu'une majorité de ces répondants sont du Morbihan et beaucoup des îles, Belle-Île, Groix et Quiberon. Donc voilà, ça, on a pu collecter ces informations-là par le formulaire que nous avons mis en ligne. Il y a plus d'expressions sur les zones d'exclusions que sur les zones préférentielles, il y a plus de gens qui disent : « Je ne veux pas » que de gens qui disent : « Je propose de ». Une petite moitié des répondants est opposée au projet. Ça, on en reparlera éventuellement la semaine prochaine, l'aspect qui ressort assez nettement de ce débat. Et donc voilà, sur cette carte, ce que ça donne. Vous avez des zones qui sont colorées en vert, en fonction de la proportion, je dirais, des gens qui se sont prononcés soit pour, soit contre. Pour, en vert, soit contre. Vous voyez qu'il y a vraiment un effet de proximité qui est vraiment extrêmement net au nord et à l'est de la zone, avec disons des zones de moindre sensibilité plutôt vers le sud, évidemment, plus c'est plus loin et on voit moins, et plutôt vers l'ouest. Le vert est, je dirais, un peu le négatif de cette zone rouge, c'est tout à fait compréhensible. Et donc ça, ça nous servira un peu plus tard, dans la réunion pour travailler tout à l'heure.

Voilà. Alors, les cahiers d'acteurs. Donc on a reçu un certain nombre de cahiers d'acteurs que nous avons, dont nous avons mis ici les propositions. Donc le CESER Bretagne, qui a dit : « Il faudrait porter attention au travail qui a été fait par la CRML », le CESER, de son côté, a fait cette proposition et se rattache à la zone CRML. La fédération de la plaisance nous a dit : « Il faudrait que les installations soient situées à 10 milles au sud d'une ligne les Glénan/les Poulains ». C'est figuré de cette façon-là sur la carte, la zone rouge, c'est la zone que la fédération de la plaisance souhaiterait éviter. Nous avons reçu un cahier d'acteurs d'Ocean Winds, qui est une entreprise créée par Engie et un partenaire portugais, qui a fait une proposition qui est plutôt dans l'ouest de la zone. Ce n'est pas extrêmement visible sur la carte, mais en gros, voilà, c'est ce qui est limité en bleu. Donc ça se cale sur la zone de la limite des eaux territoriales jusque dans l'ouest de la zone.

On a reçu un cahier d'acteurs très détaillé et motivé de la fédération des associations de protection de la baie de Quiberon et des grands sites, qui a, disons, un avis défavorable au projet. Leur position de base, c'est qu'ils sont contre ce projet, ils ne veulent pas que ce projet se fasse ; mais ils nous ont quand même indiqué dans leur cahier d'acteurs que si le projet devait se faire, autant qu'il se fasse dans le sud, donc nous avons interprété leur position par cette carte avec du rouge au nord et du vert dans les sept zones qui sont au sud.

Nous avons reçu également un cahier d'acteurs des armateurs de France qui ont fait un plaidoyer pour les activités d'extraction de granulats. Alors, il n'y en a pas dans la zone, mais par contre, il y a des routes maritimes entre les zones d'extraction et les ports de destination, en particulier à Brest, et ils nous ont dit : « Nous souhaitons que les routes ne soient pas perturbées par le projet ». Alors, on n'avait pas plus de précisions que ça, nous avons tracé à l'estime, si je puis dire, ce que ça pourrait donner. Vous voyez, donc ça traverse plutôt dans la partie nord de la zone, de la zone d'étude.

Et à droite, le comité des pêches de Bretagne, donc une carte déjà présentée qui, cette fois-ci, est superposée au carroyage. C'est la zone de moindre impact.

Alors, il faut quand même mentionner les partenaires ou les intervenants qui, eux, on dit : « Nous, on ne veut pas que ce soit dans la zone qui est proposée, la zone est trop petite, elle est trop près, ce n'est pas bon, et nous, nous voulons que ce soit plus loin ». Plus loin, c'est au-delà de la zone d'étude, donc soit plus au sud, soit plus à l'ouest. Et on a essayé de localiser dans les zones qui ne sont pas préemptées par les activités militaires, avec ces deux flèches qui, en gros, vous indiquent plus à l'ouest ou plus au sud. À l'origine, lors des premières études, il y avait un petit triangle un peu au sud de la macro zone qui était un peu plus au sud, qui a été ensuite enlevé. Ça avait été envisagé dans un premier temps. Ça, disons que c'est une proposition d'une partie du public ou des acteurs. Voilà.

Je crois que nous avons fait le tour des données d'entrée.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur PAVARD.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Que cela soit aussi net que possible.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cet exercice délicat qui est de résumer tout ce que vous avez entendu au sein de la Commission sur les questions de localisation. Dans quelques instants, la Commission va représenter une synthèse à sous forme de scénario martyr de ce qu'elle peut retirer de cet ensemble d'éléments que vous voyez déjà très étoffé. Mais avant, on souhaitait vous proposer peut-être quelques minutes pour poser des questions, partager des observations par rapport à ce qui vient d'être présenté. Je tiens à dire que je vais essayer en tant qu'animateur de vous proposer de maintenir ce temps d'échange assez concis de 5 minutes, 10 minutes, avant de passer à ce travail de scénario qui permet d'analyser, en analysant ces propositions, et vous aurez ensuite le temps d'échanger par groupe à partir des scénarios. Mais vous avez peut-être déjà des premières observations ou questions sur ce qui vient d'être présenté. Je vois des mains levées, mais je vais passer d'abord la parole à Monsieur BOMPARD pour voir s'il y a des questions dans le *chat*. Donc Monsieur BOMPARD, membre de la Commission, pour savoir s'il y a des premières questions écrites.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a eu des précisions faites par la préfecture maritime pour expliquer dès le début que l'opération CRML impliquait évidemment la préfecture maritime, mais ça, c'est un ajustement factuel qui est important. Il y a eu une interrogation, mais parce que Laurent n'y a pas fait référence, il y a une question : « Et le cahier de Bretagne Vivante, ne l'auriez-vous pas reçu ? » Si, on a reçu le cahier de Bretagne Vivante, évidemment. Et donc vous avez une question aussi classique : « Pourquoi ne pas... », alors, on peut donner la parole, d'ailleurs, à Véronique NEVEZ, deux minutes.

M. David PROTHAIS, animateur

Véronique, si vous le souhaitez, n'hésitez pas à activer votre micro. Vous aviez une question, me semble-t-il, sur le raccordement, effectivement. C'est ça. Je ne sais pas si Véronique souhaitait s'exprimer ou si on relaie sa question.

Mme Véronique NEVEZ

C'est pareil, je veux bien la reposer. Bonsoir, déjà. Oui, pourquoi aller dans une zone, des zones naturelles ? En réalité, tout ce que vous avez sélectionné comme zones, elles sont quasi toutes protégées. Pourquoi ne pas arriver, par exemple dans le port de Lorient, il y a des zones totalement bétonnées, militaires, qui sont en train d'être abandonnées par les militaires. Donc voilà, c'était juste ma question.

Puis, je voulais aussi indiquer que les Finistériens n'ont pas répondu parce qu'ils n'étaient pas au courant, encore une fois. Je vous signale que le préfet du Finistère n'a pas réuni les maires, et que nous, dans nos boîtes aux lettres, nous n'avons pas reçu les prospectus. Et donc à ce titre, une fois de plus, on vous réclame une prolongation de ce débat.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Madame.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Nous y avons répondu lors de la réunion du 7...

Mme Véronique NEVEZ

Oui, oui, j'y étais.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

On a bien enregistré, et en tant que membre de la CPDP, tous ces éléments seront évidemment pris en compte. Mais pour l'instant, le calendrier est sous contrainte.

Mme Véronique NEVEZ

On ne comprend pas pourquoi.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Dans les questions posées, il y a quelqu'un, Marc SUQUET, qui pose une question, qui pourrait donner des éléments, un peu d'interrogation. Est-ce que Marc SUQUET veut bien poser, sur l'aspect paysager ?

M. David PROTHAIS, animateur

Cette question a déjà été posée...

Mme Véronique NEVEZ

Vous n'avez pas répondu à ma question pour Lorient, je vous signale.

M. David PROTHAIS, animateur

Excusez-moi, Madame NEVEZ, juste, excusez-moi, je vais reprendre la main en tant qu'animateur, si vous voulez bien, tous. La distribution de la parole, à 120, vous imaginez que nous sommes 120 ce soir, est difficile. Donc nous avons entendu, Madame NEVEZ, votre intervention sur le Finistère. Elle a été enregistrée par la Commission. Je vais proposer effectivement à Monsieur SUQUET, du CPIE Belle-Île, d'éventuellement activer son micro pour relayer sa question, sinon je le fais à sa place.

J'ai bien noté la main levée de Catherine THAERON, à qui je passerai la parole juste après. Monsieur SUQUET, déjà, est-ce que vous souhaitez bien relayer la question sur l'aspect paysager ? Sinon, je la relaie à votre place.

M. Marc SUQUET, CPIE Belle-Île

Oui, bonsoir.

M. David PROTHAIS, animateur

Allez-y, on vous écoute.

M. Marc SUQUET, CPIE Belle-Île

Oui, bonsoir. Je remarque que les éoliennes, actuellement, sont de couleur blanche et qu'on les voit de très loin, et notamment lorsque le soleil brille. Je me demandais s'il y avait des moyens techniques, et notamment des moyens de peinture, qui rendent ces éoliennes un peu moins visibles ? Ça me semble important dans le sens où le problème paysager semble être important pour beaucoup de personnes.

M. David PROTHAIS, animateur

Tout à fait, merci, Monsieur SUQUET. Je vais proposer à Madame Catherine THAERON de poser une troisième question, puis je passerai la parole probablement à RTE pour une réponse sur le raccordement, vu la question que Jean-Pierre BOMPARD a relayée, et à Monsieur DURIN également peut-être sur la partie éoliennes, à moins qu'il y ait d'autres intervenants qui veulent parler de la couleur. Mais d'abord, Catherine THAERON, s'il vous plaît.

Mme Catherine THAERON

Bonsoir, merci pour le temps de parole. Je considère donc que toute la partie atterrissage fait partie d'un projet beaucoup plus global, et pour s'inscrire de façon vraiment légitime dans un contexte de développement durable, un projet aussi novateur et d'une telle envergure et dit à plusieurs reprises commercial, j'appuie sur ce mot, ne peut pas s'affranchir d'une étude en amont sur son bilan

énergétique complet du berceau à la tombe. Je voulais poser à toute l'équipe présente et pas forcément présente aujourd'hui, sur quelles études de cette nature, dont je précise un bilan énergétique réellement complet, quand on prend en compte toute la maintenance, toute l'installation, tout le démantèlement, tout le transfert des électrons produits, et j'en passe, sur quelles études vous basez-vous pour vraiment inscrire le projet dans une optique de développement durable ? Et quand et comment seront présentés les résultats d'une telle étude publique ? Quel poids y accorderez-vous ?

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, merci. Écoutez, j'ai bien noté votre question. Je vais proposer un tour de réponses à vos trois interrogations, peut-être la parole à Monsieur BOURDON de RTE pour la partie atterrissage, tout d'abord.

Monsieur BOURDON, c'est à vous.

M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE

Oui, bonsoir à tous. Donc effectivement, sur les zones qui ont été proposées, déjà, au début du débat public, l'ensemble des zones était présenté au débat public. Et pour l'atelier raccordement, on a effectivement identifié des zones qu'on privilégie, par exemple Lorient a été effectivement retiré de cette zone, et effectivement, il y a des aspects environnementaux sur les zones qui ont été retenues, mais il y a possibilité de passer les liaisons pour réaliser le raccordement. Entre les zones, les exclusions, on a déjà limité des aspects, notamment les cours d'eau, la Laïta, le Belon, le Scorff et le Blavet, ce sont des vallées qui ne sont pas retenues dans les zones. Les parties environnementales, pour partie, ont déjà été évitées.

Un point aussi, pour le projet EOLFI, à un moment, le raccordement à partir de Lorient a été étudié, et c'est quand même extrêmement complexe du fait même de l'utilisation de la rade. Il ne faut pas oublier qu'on a trois câbles également à passer, donc c'est un peu plus compliqué techniquement.

Sur l'aspect, vous évoquiez la possibilité de la zone militaire, elle est intégrée dans la zone B, on couvre une partie qui est occupée par les militaires. Et donc le raccordement couvre, en tout cas prends pour partie du périmètre couvert par les militaires. Voilà.

Je vous propose de regarder la brochure qui a été faite pour l'atelier raccordement du 28 octobre pour avoir un petit peu plus d'éléments sur les zones qui ont été proposées au débat public.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur BOURDON, de cette intervention. Je vais proposer à Monsieur DURIN, directeur de projet, peut-être de répondre aux deux autres questions qui ont été posées sur le bilan énergétique, peut-être, et la couleur des éoliennes, à moins que vous souhaitiez reléguer la question à un autre intervenant. Je me permets de vous solliciter.

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Oui, bonjour, je vous remercie de me céder la parole. Dans un souci d'efficacité, je vais faire un premier niveau de réponse, et puis je laisserai l'administrateur général des affaires maritimes, Jean-Michel CHEVALIER, de la préfecture maritime, éventuellement compléter.

Concernant la couleur, la peinture des éoliennes, il me semble que c'est un élément qui est assez normalisé, parce que les éoliennes doivent bénéficier d'un marquage permettant à la fois d'éviter les collisions avec les navires et également avec les aéronefs, ce qui impose un marquage visuel pour que, justement, elles soient visibles. À ce stade, la question avait déjà été posée, il ne me semble pas qu'il y ait de possibilité d'avoir une peinture qui soit différente.

Concernant le bilan énergétique des éoliennes, c'est une question intéressante sur laquelle il faudra qu'on puisse répondre plus précisément. Pour autant, dans la fiche n°11 qui concerne le bilan carbone d'un parc éolien, on ne peut pas totalement comparer les émissions de gaz à effet de serre et les émissions énergétiques, mais il y a quand même un lien de causalité. Globalement, sur les parcs éoliens posés qui sont en cours de construction, on a un retour, si je puis m'exprimer ainsi, sur investissement autour de 4 ou 5 ans. Et sur les parcs pilotes qui sont également en développement, on est à peu près sur le même ordre de grandeur, donc pour des équipements qui sont prévus pour durer entre 20 et 30 ans, on a quand même une « rentabilité énergétique » atteinte assez rapidement.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur DURIN. Est-ce que Monsieur CHEVALIER, vous souhaitez apporter des compléments, côté préfecture maritime, sur la couleur ? Monsieur DURIN vous invitait éventuellement à confirmer ou à compléter ses propos.

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer

Bonjour, je vais être relativement bref, je pense que Monsieur DURIN a donné des éléments et des explications précises. Effectivement, il est souhaitable que les éoliennes soient de couleur claire pour des raisons de sécurité concernant le trafic maritime et également le trafic aérien.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur CHEVALIER. Il est 17h45, et pour tenir mes engagements de maîtrise de la durée de cette réunion, je vais proposer à Monsieur PAVARD de reprendre la parole pour présenter les fameux scénarios martyrs que j'ai évoqués tout à l'heure, qui sont une première synthèse de ce qui vous a été présenté tout à l'heure. Donc Monsieur PAVARD, je vais partager à nouveau mon écran et je vais vous inviter à activer votre micro pour présenter ce travail.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Alors, donc, la Commission s'est penchée sur la façon de pouvoir faire travailler un groupe aussi nombreux. Donc on vous dira tout à l'heure comment on va travailler, en ateliers, on va se répartir. Et puis, on a choisi de proposer, donc de vous proposer, des scénarios qui ne sont que des scénarios, qui sont destinés à lancer les discussions au sein des groupes. On a étudié quatre scénarios qui ne sont absolument pas des propositions de la Commission, je tiens à le préciser d'emblée, c'est juste pour lancer les discussions qui sont en fait la traduction, un essai de traduction des cartes que je vous ai présentées avant.

Donc le premier scénario, c'est un scénario qui, en fait, tient compte de deux choses. Il tient compte des travaux de la CRML, qui est donc un organisme qui a fait un travail approfondi et sur le long terme pour aboutir à un consensus entre les partenaires professionnels, etc. Il tient également compte de la sensibilité du public qui n'avait pas été associé à la CRML en tant que telle, évidemment. C'est le produit de la consultation en ligne dont je parlais tout à l'heure, et qui pourrait donner, c'est une consolidation et ce n'est absolument pas une proposition, je le répète encore une fois, qui pourrait donner quelque chose comme ça. Donc premier martyr qui serait mis dans la discussion.

Le deuxième martyr qui serait mis dans la discussion, qui est un scénario, je crois que...

M. David PROTHAIS, animateur

Excusez-moi, petit problème technique, mais ça va, c'est résolu. Scénario B.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Qui tiendrait compte, en essayant de réunir... Car je crois que tout le monde est conscient du fait qu'il n'y a aucune zone qui fait entièrement consensus quand on croise les avis reçus de part et d'autre. Il n'y a pas de zone qui ne pose aucun problème, donc il faudra trouver des accommodements et des compromis.

Et donc un deuxième scénario qui pourrait être, on prend en compte les propositions des socioprofessionnels, les pêcheurs, les développeurs, donc là, j'ai parlé d'OW (Ocean Winds), on vous présentera, on a reçu ce matin une proposition qu'on n'a pas pu intégrer, malheureusement, car c'était un peu tard, d'EOLFI qui nous a fait une proposition qui est assez proche de celle d'OW, mais en tenant compte de la sensibilité, encore une fois, du public, ce qui donnerait un deuxième scénario, bon, là aussi, jeté comme martyr en pâture sur la discussion des groupes.

Le troisième scénario, qui est un scénario extrême, qui est donc en fait la réponse aux gens qui nous disent : « Allez en dehors de la zone, allez au sud, allez à l'ouest ». Voilà, c'est un scénario que nous nous sommes sentis, nous, tenus de présenter à la discussion. On verra ce qu'il en sort.

Et puis le dernier scénario qui est un scénario qui tiendrait compte disons des contraintes environnementales aussi légères qu'elles soient, qu'elles aient été identifiées à ce stade, qui, en fait, éliminerait plutôt la partie est de la zone, et qui proposerait plutôt l'est de la macro zone qui présente plutôt moins de contraintes du point de vue de l'environnement. Voilà.

Ça n'a pas la prétention d'être des synthèses, évidemment, c'est simplement des scénarios pour lancer les discussions et le travail dans les groupes qui vont être réunis maintenant.

M. David PROTHAIS, animateur

Effectivement, merci pour Monsieur PAVARD. Vous voyez les quatre scénarios, ils vont vous être projetés à nouveau, mais en petits groupes. On va se diviser en 5 groupes relativement homogènes. Donc vous voyez, on est 120, on sera un petit peu moins nombreux pour avoir des discussions pendant une demi-heure sur ces quatre scénarios, ou sur un cinquième scénario que vous souhaiteriez construire. Dans chaque groupe, je tiens à préciser qu'il y a un animateur et une personne chargée de la prise de notes. Comme ça, vous avez un binôme qui est là pour prendre soin de vous, comme j'essaie avec la Commission de le faire actuellement en plénière, pour qu'on puisse distribuer la parole avec les mêmes fonctionnalités, « lever la main », « utiliser le *chat* », vous pourrez faire ça. Et on pourra commenter, vous verrez, on partagera un écran avec les différentes cartes qui viennent de vous être présentées, et vous pourrez les commenter et mettre des post-it virtuels dessus, mais l'animateur et l'animatrice vont vous les présenter symboliquement dans quelques instants.

Dans quelques instants, vous n'avez rien à faire, même pas à bouger de votre chaise, vous allez être télétransportés dans un plus petit groupe, donc restez connectés, je vais donner le go à Nicolas dans quelques instants. Juste avant, je voudrais préciser quand même qu'on reviendra en plénière pour discuter, donc ne soyez pas frustrés, on a 30 minutes de discussion, et on aura encore des minutes d'échanges à l'issue de ce travail en groupe.

Merci, Nicolas, à tout de suite.

Retour en plénière

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais vous proposer de partager, vous devez voir l'ensemble des contributions du groupe 1, et donc donner la parole à l'animateur qui devait être Jean-Pierre, me semble-t-il, de mémoire, qui va pouvoir nous commenter en quelques minutes, nous allons faire le tour des 5 groupes, 3 minutes par animateur, pour restituer ce qui a été entendu dans les groupes. Jean-Pierre ? Est-ce que Jean-Pierre nous entend ? Peut-être un problème de micro à activer.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Je l'avais coupé pour ne pas parasiter.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Les expressions se sont faites de manière libre. On ne peut pas dire à ce stade-là, si on voit le groupe 1, il y a un scénario dans lequel il n'y a pas eu une application importante, c'est le scénario qu'on ne voit pas, qui est en bas, c'est le scénario C, le scénario 3, si je me souviens bien. Voilà, le scénario C, excusez-moi. Celui-là a été présenté comme une sorte de scénario qui pourrait être un scénario d'avenir. Après, indiscutablement, il y a des approches qui sont loin d'être convergentes, et notamment à la fin, nous avons bien vu qu'il n'y avait pas de convergence, soit des zones entre le comité des pêches ligérien et le comité des pêches breton. Il y a eu, par contre, des propositions qui consistaient à essayer de voir comment les scénarios A, B et D peuvent se rapprocher les uns des autres pour arriver à donner une certaine cohérence à l'ensemble. Donc, bien sûr, il a été répété par un certain nombre de gens qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations sur les questions environnementales pour se prononcer sur ce sujet-là, donc nous avons réexpliqué, j'ai réexpliqué ce qu'était la loi ESSOC et les mécanismes qui étaient prévus pour donner des informations plus riches sur ces questions-là, qui sont jugées par les intervenants comme étant nettement insuffisantes. Voilà, très rapidement.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jean-Pierre. Je vais proposer à Jérôme, me semble-t-il, Jérôme LAURENT, membre de la Commission, de présenter le groupe 2. Il me semble qu'il était en charge du groupe 2, si mes informations sont correctes. Jérôme ?

M. Jérôme LAURENT, membre de la Commission particulière du débat public

Le micro. Oui, donc d'abord, on n'a pas examiné chacun, chaque scénario et comparé les scénarios. On a d'abord eu une intervention qui explique un peu la façon de procéder, c'est qu'il y avait une confusion entre Dunkerque, avec les documents qu'on a envoyés et le cahier des charges qu'on a envoyé récemment, et ce projet-là. Donc cette confusion-là a permis d'expliquer où on en était par rapport à Dunkerque très rapidement, mais du coup a éloigné les choses du débat.

Alors, quelques points marquants et je reviens sur ce qu'a dit Jean-Pierre en ce qui concerne les données environnementales. Les données environnementales apparaissent insuffisantes, et donc il y a un problème pour mettre à niveau l'environnement par rapport à d'autres éléments socio-économiques, parce que, par exemple les pêcheurs, eux, ont des données qui sont des données liées à leur expertise d'usage, alors qu'en matière d'environnement, il manque des données scientifiques. Donc les uns semblent avoir plus d'arguments que d'autres, alors qu'il faut mettre l'environnement ou un éventuellement d'autres thèmes socio-économiques, le tourisme par exemple, au même niveau que la pêche.

Il y a également une opposition liée à ce qu'il s'est passé, un petit peu aux échos qu'on a eus du Finistère, le questionnaire en ligne, j'ai dû expliquer rapidement ce qu'était le principe d'équivalence, le questionnaire en ligne, en fait, n'était pas biaisé par le fait que finalement, il peut y avoir des interventions de masse d'un côté ou de l'autre, d'ailleurs. Mais là, c'était les professionnels qui étaient mis en cause. Après tout, ils peuvent intervenir à plusieurs reprises, enfin pas à plusieurs reprises, mais avec la même messagerie, ils peuvent intervenir. Et donc, j'ai dû expliquer que ce n'était pas un sondage, mais que c'était simplement l'expression des personnes qui avaient bien voulu prendre part à ce questionnaire.

Donc sinon, point aussi essentiel, on ne peut pas ignorer les pêcheurs, le comité des pêches a insisté sur le fait qu'ils en vivaient, et d'autres personnes ont dit aussi qu'on ne pouvait pas ignorer les pêcheurs.

Et enfin, dernier point, la question s'est posée sur le scénario C, la zone hors débat. Plusieurs personnes m'ont dit qu'on ne pouvait pas ne pas la prendre en compte, et donc j'ai dit que c'était un élément du débat puisqu'un certain nombre de personnes avait proposé de s'éloigner, par exemple plus au sud, plus à l'ouest. Donc voilà, en résumé, ce qu'il s'est dit.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jérôme. Je vais passer la parole à Laurent PAVARD qui animait le groupe 3.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Le groupe 3, en fait, le groupe 3 a travaillé, ça s'est très vite organisé sur le deuxième scénario B, avec un constat, on a eu une intervention d'une part de Monsieur FAVERIS pour la confédération de la plaisance qui a rappelé les contraintes des plaisanciers et qui a rappelé donc la demande de la confédération de limiter, de se placer au sud d'une zone entre les 10 milles au sud de la ligne les Glénan/Les Poulains. C'est une contrainte qui n'était pas figurée sur les cartes, mais qui, en gros, passe encore du carreau 10 au carreau... Il faudrait que j'aie une loupe, mais au carreau 20... Par ici, voilà, ce qui prend à peu près en diagonale la zone.

Après, on a eu la position très claire exprimée par Monsieur QUENTEL, donc du comité des pêches de Bretagne, alors malheureusement, nous n'avions pas le représentant du comité des pêches ligérien, qui a donc rappelé que là, disons la zone des pêcheurs était, en fait, c'est une zone qui, à ce stade, n'est pas négociable, c'est-à-dire qu'on peut trouver des accords à l'intérieur de cette zone-là, mais qu'à l'extérieur, il n'y aura pas d'accord au stade actuel des études de la part des pêcheurs. Et donc ça a posé un problème, parce qu'on a eu des interventions de Vattenfall et d'EOLFI qui ont rappelé les contraintes des industriels, enfin des promoteurs de l'éolien, qui ont dit, en tout cas c'est le cas de Vattenfall, qui ont dit qu'ils ne souhaitaient pas d'une part se mettre à cheval sur deux zones, zone économique exclusive et zone de la mer territoriale, pour des questions de complexité administrative. Bon, un message qui, je pense, a été noté par l'administration, mais aussi sur le fait que s'implanter sur les zones de roches n'était pas nécessairement impossible, mais renchérirait considérablement le coût de l'énergie produite. Et du coup, Vattenfall, sous leur dictée, on a délimité une zone sur la carte de droite qui est limitée en vert et qui montre que finalement, à l'intersection

entre les zones demandées, alors c'est à peu près compatible avec ce que demandent les plaisanciers, mais la zone d'intersection entre disons les demandes des différents opérateurs et les exigences du comité des pêches est extrêmement limitée, ou en tout cas très inférieure aux superficies qui sont attendues pour installer le projet. Donc c'est, à ce stade, le constat d'une absence d'accord sur quelque chose qui permettrait d'accueillir 750 MW de puissance installée.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur PAVARD.

J'étais animateur du groupe 4, où il y a eu plusieurs discussions qui rejoignent ce que vous avez dit, des interrogations sur le scénario C, quand même, sur sa faisabilité du fait qu'on ne connaît pas la nature des fonds et que c'est très éloigné des côtes, ça ne fait pas forcément partie des zones étudiées. Le SER, le syndicat des énergies renouvelables, a rappelé que ça pouvait engendrer des coûts importants de raccordement, avec une question, une demande de précisions aussi d'un participant sur la zone à gauche pour savoir si elle était suffisante en termes de surface pour accueillir des tranches de travaux de 250 de 500 MW. Et donc avec une crainte de proposer des zones qui ne soient peut-être pas techniquement, économiquement, si ce n'est faisable, au moins étudiées à ce stade du débat.

Nous avons eu aussi une difficulté posée, soulevée par un participant qui est de réfléchir à ces zones sans réfléchir à l'atterrage, justement, c'est-à-dire à ce qu'on ne doit pas l'intégrer à la réflexion. C'est effectivement une difficulté méthodologique.

Enfin, on a pas mal discuté du scénario 1 en disant qu'il faut écouter certains intervenants, il faut écouter les pêcheurs et notamment prendre en compte le fait que la zone CRML semble être un compromis entre pêche et industrie, avec toutefois un rappel de Naval Énergies, attention aux fonds rocheux, ça vient d'être évoqué par Monsieur PAVARD, et aux contraintes de fonds qui peuvent complexifier quand même le travail. Il faut avoir une surface suffisante pour travailler et après étudier finement les fonds et vérifier la faisabilité de l'opération. Donc c'était une remarque qui nous a amenés dans la réflexion à formuler un scénario E, un participant a proposé une forme de... On n'avait pas la CRML sous les yeux, mais l'idée de dire qu'il faut peut-être faire une synthèse pêche/avifaune, donc oublier le nord, et paysager en amoindrissant la présence du parc à l'est, et privilégier une zone au milieu, en losange, excusez-moi de mon losange, il n'est pas très précis, mais vous imaginez un peu le principe, avec des remarques quand même côté SER et EDF Renouvelables, EDF Renouvelables et syndicat des énergies renouvelables, sur la nature des fonds sur cette zone et sur la difficulté que vient de soulever Monsieur PAVARD de coupure administrative entre la zone économique exclusive et le domaine public maritime, désolé pour les acronymes, ZEDPM, qu'on a pu réviser au sein de l'atelier. Effectivement, il y a une incertitude sur : « est-ce qu'on peut travailler à cheval alors que réglementairement parlant, les enjeux sont différents »?

J'ajouterai également, enfin, une proposition d'un autre participant qui disait que la zone la plus éloignée semblait la plus favorable, et que c'était celle-ci, au sein du scénario D, qu'il faut privilégier. Donc une autre vision, de dire qu'il faut éloigner le parc, et que ce quart-là est probablement le plus à écouter, voilà, du fait de l'impact notamment pour la plaisance, c'est un plaisancier qui parlait en disant que la zone était pratiquée et que ça a plusieurs impacts croisés.

J'ajoute enfin que bien sûr, des participants ont aussi rappelé qu'ils pouvaient s'exprimer en faveur d'aucun scénario puisqu'ils n'étaient pas favorables au projet, et que ça faisait partie du débat public que d'accueillir cette position.

Je m'arrête là, j'espère avoir fait une synthèse du groupe 4 tout à fait correcte en rappelant au passage que toutes les contributions seront analysées par la Commission à l'issue de la réunion.

Je vais passer la parole à Karine BESSES, membre de la Commission, pour le groupe 5.

Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, David.

Alors, donc dans le groupe 5, effectivement, les thématiques reviennent. On a commencé par un étonnement, en fait, que la zone des pêcheurs Pays de la Loire soit différente de la zone préconisée par les pêcheurs bretons. Un rapport d'étonnement d'une participante, et puis donc le comité des pêches breton nous a expliqué que cela ne se basait pas sur les mêmes pratiques de pêche ni sur les mêmes données, finalement, donc voilà, on a eu une discussion là-dessus.

Ensuite, la discussion a porté sur le fait : est-ce qu'on peut arriver, donc un participant qui a amené cette question-là, est-ce qu'on peut arriver à tracer une ligne de limite de visibilité ? Puisque finalement, de ce qu'il constatait de par rapport au questionnaire, et la demande était vraiment que cela soit, que les éoliennes soient le plus loin possible par rapport à leur non-visibilité si elles étaient plus loin. Et donc voilà, la question, on a pu débattre là-dessus, sur la complexité de cette mesure, comment fait-on pour obtenir la mesure de cette ligne de visibilité, ça dépend des hauteurs, ça dépend des endroits où on se place et des conditions de visibilité.

Un navigateur nous a fait part de son expérience : au-delà de 15 milles, on voit peu, finalement, on voit assez peu, de ce qu'il nous dit, en tout cas, de sa pratique de la mer. Donc voilà un peu ces questions-là. On avait aussi l'information comme quoi autour de 50 à 60 km, les éoliennes ne sont plus visibles. Donc ça, c'était les cas de visibilité de Géophom, donc à confirmer, en tout cas avec les méthodes de calcul actuelles. Donc on a d'un côté les méthodes, et puis l'autre côté l'expérience du navigateur.

Ensuite, on a parlé... Attention, on ne voit pas. Merci. On a parlé de la ligne des 12 milles de séparation entre la zone économique exclusive et la zone des eaux territoriales, cette fameuse ligne qui pourrait aussi faire basculer l'avis entre est-ce qu'on met le parc d'un côté ou de l'autre. Et donc on ne sait pas encore, des échanges, on ne sait pas encore si la zone en zone économique exclusive sera soumise elle aussi à des compensations et à une taxation. Et donc voilà, c'était cette discussion autour de cet aspect-là qui était assez importante, et les environnementalistes, certains acteurs de l'environnement qui demandaient que si on fiscalisait la zone économique exclusive, on puisse, ça puisse être notamment se transformer en primes pour l'environnement.

Alors ensuite, sur la question plus précise de l'environnement, on a eu l'acteur notamment Bretagne Vivante qui nous a dit que pour lui, en fait, c'est un peu plus haut au niveau du scénario 1, que pour lui, les connaissances, enfin, pour Bretagne Vivante, les connaissances étaient insuffisantes, qu'il était impossible aujourd'hui de choisir une localisation. Et on a pu conclure, en fait, et ça, il y a eu un consensus assez large d'un certain nombre d'acteurs et de citoyens sur le fait qu'il y avait une grande attention à porter sur la zone de vasière, et donc vraiment, ça a fait consensus entre les environnementalistes, les pêcheurs, les citoyens, donc attention à cette zone de vasière.

Le scénario D, quelqu'un nous disait que les zones à l'ouest pourraient être intéressantes, mais attention, on est quand même en pleine vasière, quasiment sur toutes ces zones-là. Donc ce sont des choses à vraiment mettre en veille, en attention pour la suite.

Et puis on a conclu sur une personne qui a pu prendre la parole et qui s'opposait au projet, ou alors, de pouvoir le mettre au plus large possible, donc plus proche du scénario C, voilà, avec une opposition au projet pour des raisons économiques notamment, mais en disant que si jamais on le fait, il faudra le mettre le plus loin possible. Voilà un petit peu, pas possible de dégager vraiment de scénario spécifique ou d'en faire un nous-mêmes, mais en tout cas, des questions intéressantes sur la ligne de visibilité pour la limite des 12 milles, les séparations ZEE et eaux territoriales.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci beaucoup, Karine BESSES, membre de la Commission. Voilà, on voulait faire le tour des synthèses pour restituer, je vous propose qu'on prenne 5 à 10 minutes d'observations/questions de la salle. Je ne vois pas de mains levées à ce stade... Il y a Armand QUENTEL qui a levé la main immédiatement à mon annonce. Je vais peut-être lui proposer de prendre la parole, et après je la passerai également à Jean-Pierre BOMPARD pour nous dire si, dans le *chat*, il y a des observations. Mais d'abord, Monsieur QUENTEL.

M. Armand QUENTEL, comité des pêches – Bretagne

J'aimerais juste faire deux observations. Une sur la fiscalité, comme vous pouvez le constater, l'environnement est sur les rangs, donc la question que je me pose, c'est : qui a beaucoup à perdre socialement et économiquement avec l'installation de ce parc ? Qui est celui qui perd ? Parce que c'est bien d'avoir des gens qui gagnent, mais qui va y perdre ? Je parle en termes de planification des activités et des usages. Et quand on se pose la question, on voit que la pêche devrait peut-être avoir quelque chose. Et le deuxième point, c'est l'avantage que l'on voyait, nous, au-delà de chacun faisant sa part aussi bien les arts dormants que les arts traînants, en mettant une partie sur la roche, sur la barrière et une autre sur la vasière, ce qui, mine de rien, après l'installation, si elle se fait et en admettant qu'elle se fasse à cheval sur les deux secteurs, ce sera extrêmement intéressant de pouvoir constater les effets aussi bien sur le sablo-vaseux que sur la roche. Et peut-être qu'au bout d'une dizaine d'années, on s'apercevra que ce sont des zones qui sont devenues encore plus

productives ou qui ont, malheureusement, peut-être perdu beaucoup, et on saura ainsi comment réorienter les choses, étant donné qu'il y a un grand morceau, une grande prévision d'installations d'éoliennes flottantes à l'horizon.

Voilà, c'était tout, merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur QUENTEL. Je ne vois pas d'autres mains levées. Je ne sais pas, Jean-Pierre BOMPARD, s'il y a des observations dans le *chat* qui mériteraient d'être relayées ? Sinon, n'hésitez pas à lever la main.

Je tiens à préciser qu'on va passer, il est près de 19h00, à la deuxième partie de notre réunion aussi sur le cahier des charges pour la dernière demi-heure. Nous sommes à peu près dans les temps pour terminer à 19h30, mais il ne faudrait pas trop tarder.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une question qui a été posée dans le groupe dans lequel j'animais, Bertrand BOURDON devait intervenir, et puis donc il n'a pas pu intervenir. Comme il y a une partie des questions qui sont aussi posées, il pourrait peut-être dire deux mots sur la manière dont on lui a coupé désagréablement la parole.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur BOURDON, du Réseau de transport d'électricité, est-ce que vous souhaitez prendre la parole à la suite de la sollicitation de Monsieur BOMPARD ? Allez-y.

M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE

Oui, c'était juste dans le cadre de quelques échanges, ça ne concerne pas les zones, donc je ne vais pas occuper plus de temps si vous êtes pris par le temps, mais il y avait une question sur les liaisons. Une personne, Monsieur SADIN, si j'ai bien noté son nom, sur les expériences de plate-forme pétrolières. Là, la plate-forme va exporter 750 MW, et donc il y aura bien trois câbles qui sont nécessaires pour exporter ces 750 MW. Je vous l'ai dit, on n'est plus dans la problématique des zones.

Et puis ce que Monsieur BOMPARD a rappelé, effectivement, le débat public ne se termine pas là, il y a bien une continuité avec des garants. Et pour le raccordement, notamment pour la partie RTE, le raccordement et les postes à terre, il y a ce qu'on appelle une concertation Fontaine qui se met en place pour définir et retenir ce qui sera soumis ensuite à une enquête publique, le fuseau de moindre impact. Il y a un certain nombre d'étapes encore à passer avant d'avoir un tracé précis de nos ouvrages.

Voilà, c'était juste ces petits compléments-là que je voulais faire par rapport à l'atelier, puisque c'étaient des questions qui sont ressorties lors de l'atelier.

M. David PROTHAIS, animateur

Le raccordement était effectivement cité également dans notre groupe, je pense que ça fait partie des questions qui ont été aussi soulevées. Il y a Catherine THAERON, excusez-moi si je prononce mal votre nom...

M. Jérôme LAURENT, membre de la Commission particulière du débat public

Il a été cité dans tous les groupes.

M. David PROTHAIS, animateur

Tout à fait.

Mme Catherine THAERON

Oui, merci, non, vous l'avez bien prononcé, merci.

Je voulais me permettre d'intervenir une dernière fois pour citer une petite ligne du Télégramme d'aujourd'hui qui écrit sur le profil de Naval Group, l'un des acteurs du déploiement des énergies thermiques en mer, et je cite une partie, enfin une phrase de l'article, et je ne pense pas la sortir de contexte, mais je vous invite à lire tout l'article si vous le souhaitez. Il dit ceci à un moment : « *L'énergie thermique des mers n'a pas atteint la maturité, ou sa maturité, et les flotteurs des*

éoliennes offshore, que Naval Energies est le seul industriel français à développer, ne sont pas encore fiabilisés ».

Alors, je ne veux pas porter un jugement je dirais de qualité là-dessus parce que je ne suis pas experte en la matière, mais tout ça pour souligner le fait que nous sommes en amont d'une technologie qui est encore jeune ; et je pense qu'il ne faut pas se dédouaner des travaux pilotes de démonstration, etc., pour tirer les leçons correctes de façon à ce que ce projet vitrine ne devienne pas une catastrophe dans la vitrine, mais soit, au contraire, l'occasion de vanter les bénéfices d'un projet qui a été déployé de façon méthodique, rigoureuse et transparente, et tout le monde s'en sortira gagnant.

Merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Il y avait effectivement, me semble-t-il, Jean-Pierre, d'autres remarques sur les expérimentations que vous venez de mentionner, sur le fait qu'il y avait une ferme-pilote de Belle-Île qui était en cours, qui n'a pas été construite. Voilà, c'est vrai que ça fait partie des questions qui se posent.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

C'est une question récurrente, donc je ne sais pas, à ce stade-là, si on ne devrait pas basculer sur le cahier des charges. Parce que ces questions-là sont posées dans le système de questions/réponses, et sur le site, on trouve des éléments de réponse à la question, la ferme expérimentale n'a pas donné tous ses retours d'expérience. Donc je propose qu'on passe au cahier des charges maintenant si on veut respecter un peu l'échange prévu.

M. David PROTHAIS, animateur

Donc on vous invite, effectivement, mes collègues vous renvoient vers le site participatif où vous pourrez voir les éléments de réponse à ces questions et poser également vos questions jusqu'à la fin du débat.

Je vais proposer à Jérôme LAURENT, membre de la Commission, de prendre la parole pour effectivement la dernière séquence de notre réunion. Vous pourrez bien sûr prendre la parole après son intervention pour un nouveau temps d'échanges.

Voici le support, Jérôme.

M. Jérôme LAURENT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, David.

Donc d'abord, quelques précisions sur le contexte. Le dossier du maître d'ouvrage prévoit page 45 que le débat public doit permettre d'apporter des éléments sur le contenu du cahier des charges. Donc je vous fais part d'un certain nombre de suggestions ou de points de vigilance qui ont été émis par les participants. Certaines d'entre elles pourront peut-être figurer dans le cahier des charges, mais toutes n'ont pas vocation à cela. Ces recommandations, ça s'adresse à la fois au ministère, à RTE, aux candidats et donc au lauréat qui sera sélectionné.

Alors, on a regroupé ça en 5 thématiques, donc :

- le système de gouvernance,
- le système de financement,
- les usages,
- les retombées économiques sociales locales,
- et l'environnement.

Donc vous pouvez utiliser le *chat* pour contribuer, il y aura aussi un temps d'échanges, comme l'a dit David. Simplement, si vous utilisez le *chat*, essayez dans la mesure du possible d'introduire par « gouvernance », « financement », « usages », « retombées », « environnement » pour bien préciser sur quel secteur porte le point de vigilance.

Donc on passe au premier thème abordé par les points de vigilance, le système de gouvernance du projet. Alors certains participants proposent une clause d'éthique qui concerne les entreprises, par exemple pas de pétroliers qui ont été à l'origine d'une pollution au fuel lourd. Ça porte aussi, la clause

d'éthique, sur les conditions de travail, des exigences sociales minimales ou l'origine des matériaux, par exemple prohiber l'usage des terres rares. Certains disent aussi qu'il faut associer les riverains et les autorités locales en tant que parties prenantes du projet pour mettre en place une stratégie de dialogue territorial. Donc c'est peut-être le constat de l'expression d'une perception parfois lointaine du conseil maritime de façade ou de la CRML ; c'est ce qu'on a cru comprendre de la dernière réunion de Concarneau et des insulaires qui souhaitent donc disposer d'une information et que les élus de base, surtout les maires, participent davantage, et par ce biais que la population locale puisse aussi participer davantage.

Diapo suivante. Donc là, des exemples sur le système de financement du projet. Pourquoi ne pas proposer un financement participatif ou un capital citoyen, dans la mesure où c'est prévu par le Code de l'énergie et par certains appels d'offres terrestres ? Deuxième, et là, c'est une critique, il y a un risque de surévaluation du prix du kilowatt-heure qui est évoqué. Si le prix est fixé, s'il y a un prix garanti qui est fixé, ça risque de se traduire par une subvention sur une longue durée. Donc certains déduisent que l'opération devrait être réalisée par l'État et non par un groupe privé finalement subventionné par l'État compte tenu du prix du kilowatt-heure. Et ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas des bénéfices pour l'État. En plus, comme il y a des groupes internationaux qui peuvent candidater, et des groupes internationaux étrangers, donc il y a l'expression d'une certaine préférence nationale et il y a une espèce d'aggravation de cette perception si le prix reste le seul critère essentiel de sélection. Dans ce cas, il y a une crainte, même avec plus de volume et de projets, que les industriels internationaux contribuent à aller chercher les compétences là où elles existent, c'est-à-dire là où elles ne sont pas chères et là où elles sont déjà rodées et où il y a de l'expérience.

Diapo suivante, donc s'agissant des usages, alors, les processus de contractualisation, de construction, d'exploitation et de démantèlement des parcs doivent permettre un certain nombre de choses. D'abord, d'organiser une cohabitation des usages, et ça pendant les phases de travaux et de maintenance en privilégiant la recherche d'impacts minimaux tout en assurant l'entière sécurité de la navigation. Et ça vaut, bien sûr, pour tous les secteurs socio-économiques.

Deuxième recherche, c'est compenser les impacts non évitables sur des activités ; ont par exemple été évoqués le fait qu'il y avait une fiscalité qui existait dans les eaux territoriales, mais pas dans la ZEE et qu'il fallait le faire ; soutien aussi, et ça, c'est les pêcheurs, mais d'autres aussi, mesures de soutien et d'accompagnement du projet.

Troisième point, associer toutes les parties prenantes aux prises de décisions, à leur préparation et favoriser la valorisation de l'expérience du terrain. Il n'y a pas que les bureaux d'études qui doivent travailler, l'expertise d'usage signifie aussi que les usagers sont aussi des sachants. Il faut aussi développer l'expérimentation de champs nouveaux pour des activités existantes, des élevages aquacoles par exemple dans les parcs, mais d'autres ont pensé aussi à la plate-forme de RTE.

Et enfin, des études complémentaires sont demandées pour l'approfondissement de la connaissance des impacts, ça concerne la pêche, le nautisme, le cabotage, voilà.

Donc diapo suivante, alors retombées locales économiques et sociales. Alors là, il y a beaucoup de choses qui viennent notamment de la réunion thématique filière. Certaines interventions demandent que le critère de nationalité française soit retenu pour le choix du lauréat, et que soit garanti le recours à des sous-traitants français. Même si beaucoup de gens ont conscience des règles de l'Union européenne, donc l'idée est de permettre d'une certaine façon à la filière française dans toutes ses composantes et sur l'ensemble de la chaîne de valeur de conforter sa compétitivité et de concrétiser l'ambition d'un leadership national dans les technologies de l'éolien flottant. Mais au-delà de cette préférence nationale de nature économique, il y a aussi l'expression d'une exigence sociale de retombées au niveau local. Et donc l'exemple du *UK Sector deal* a été mentionné, avec une obligation sur les moyens à mettre en œuvre pour consulter les entreprises locales. Donc ça se traduit par exemple par la demande de fixer un contenu des appels d'offres qui favorise l'emploi et les infrastructures portuaires régionales pour la construction et l'assemblage des flotteurs et des éoliennes. Et à cette fin, le poids du critère prix de l'énergie devrait être finalement réduit, enfin, le poids, donc la pondération, parce que ça se répercute sur le choix des sous-traitants. C'est ce que je disais tout à l'heure, il y a un risque d'aller chercher moins cher ailleurs avec des gens qui sont rodés à cette technologie.

Il y a aussi, privilégier l'embauche des résidents des îles, alors, ça, c'est le questionnaire en ligne ; mais au-delà de cette singularité officielle, d'une façon générale, il y a une demande que l'emploi local soit mis en avant, et ça se traduit par des exigences vis-à-vis du lauréat sur la gestion prévisionnelle des compétences, la nature et la qualité des emplois, et la formation des personnels pour les

fonctions de construction, d'exploitation et de maintenance. Possibilité aussi d'utiliser, d'imposer l'utilisation d'un port, et puis imposer aussi, voir si c'est possible, l'usage des navires sous pavillon français en faisant référence au *Merchant Marine Act*, qui ne concerne, d'ailleurs, je crois, pas seulement le pavillon, mais également la construction des bateaux et les équipages à faire naviguer entre deux ports américains.

Ensuite, autre point de vigilance, et c'est le dernier, c'est sur l'impact environnemental. Alors, on en a beaucoup parlé précédemment dans les ateliers. Chaque atelier, on vient d'en avoir le rapport, a évoqué l'insuffisance des données environnementales, et ça se traduit par un certain nombre de choses. D'abord, faire en sorte, là, c'est un peu indépendant de ce que je viens de dire, c'est, très concrètement, dans les critères de notation du cahier des charges, adopter des critères de notation qui soient vraiment plus équitablement répartis entre l'environnement, donc à la fois l'amélioration des connaissances, les mesures ERC, le suivi du projet, critères équitablement répartis entre environnement, contenu local et prix. La personne en question, lorsqu'elle a suggéré ça, avait pris l'exemple du prix de Dunkerque qui représentait 80 % (tarif plus robustesse du montage).

Deuxième élément, prendre en compte l'empreinte carbone, mais au-delà de l'empreinte carbone, l'empreinte environnementale du projet durant tout son cycle de vie, c'est-à-dire pas simplement les émissions des GES, mais également l'utilisation de métaux critiques, les terres rares ou l'utilisation de matériaux recyclés ; ça devrait être pris en compte.

Ensuite, sur les études, mener des études *in situ* sur au moins deux ou trois ans pour qu'au moins on ait la perception des variations interannuelles, et ça, sur une zone suffisamment vaste, donc pas limitée à la macro zone ou aux zones qui seront retenues à l'issue du débat public, mais sur des zones beaucoup plus vastes pour tenir compte de la mobilité d'espèces ; et ce bien sûr à différents moments, aussi bien avant les autorisations ou après, ça concerne les mesures de suivi. Il y a une demande aussi, dans ce domaine-là, des études de protocoles standardisés.

Quatrième point, améliorer les connaissances sur un certain nombre de zones, et notamment les zones fonctionnelles, donc tant en ce qui concerne leur fonctionnalité que leur localisation. Alors un certain nombre de critères, de catégories ont été évoqués, les zones de concentration notamment d'oiseaux, les couloirs de migration des oiseaux ou des chiroptères, les frayères et les nourriceries des poissons, les fonds rocheux, on vient d'y faire allusion tout à l'heure, ou les habitats benthiques particuliers.

Enfin, dernier point, prendre en compte les effets cumulés. Alors, la prise en compte des effets cumulés, c'est non seulement dans un espace large au niveau de la façade pour tous les projets éoliens, mais c'est aussi là dans l'emprise des deux projets qui font l'objet du débat public, et dans l'emprise de leurs abords immédiats, pour prendre en compte toutes les autres activités humaines avec une difficulté ; c'est que certaines d'entre elles ne font pas l'objet d'une étude d'impact. Donc difficile d'apprécier les impacts cumulés.

Voilà, j'en ai terminé. Donc vous avez pu utiliser le *chat zoom*, la parole maintenant, je la rends à David.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jérôme, pour cette présentation de ce qui a été entendu vis-à-vis du cahier des charges pendant le débat public. Comme d'habitude, je vous propose de lever la main si vous souhaitez apporter des contributions, et inviter en parallèle Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission, à relayer ce que nous avons reçu dans le *chat*. Il me semble que nous avons déjà reçu un certain nombre d'observations. Je passerai après la parole à Monsieur DOUDET, mais d'abord à Jean-Pierre.

Jean-Pierre ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Rapidement, il y a deux interventions. Une intervention du comité des pêches ligérien, d'Ion TILLIER, qui a une intervention sur la gouvernance, et puis une intervention d'Armand QUENTEL. Ce n'est pas parce que je veux faire un parallèle entre les Ligériens et les Bretons, il se trouve que ça se passe comme ça, mais ça ne sera pas les seules questions. Ce serait bien que et l'un et l'autre puissent s'exprimer, puisqu'ils se sont exprimés sur le *chat*.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, je vais inviter effectivement Monsieur Ion TILLIER à bien vouloir activer son micro et à prendre la parole, puis Monsieur QUENTEL. Et Jacques DOUDET, j'ai bien noté votre main levée en troisième intervention.

Monsieur TILLIER, donc du COREPEM, comité des pêches ligérien.

M. Ion TILLIER, chargé de projet – Comité des pêches Pays de Loire

Bonsoir à tous. J'ai noté rapidement effectivement la nécessité, que je relaie, depuis la parole des marins-pêcheurs ligériens, de procéder par la suite à une concertation plus inclusive d'un point de vue usage de la mer. On peut déplorer ce que j'ai entendu tout à l'heure, le fait que les différents pêcheurs professionnels ne se présentent pas forcément avec les mêmes éléments dans le cadre de ce débat, fait qu'on peut déplorer, néanmoins qu'on peut dépasser aussi, à mon avis. Et j'espère que la poursuite du travail autour de ce projet le permettra.

Je me permets également de glisser une petite chose que j'ai glissée dans le *chat* par ailleurs ; c'est le fait qu'à mon sens, il y a deux éléments essentiels à envisager dans le cadre de ce cahier des charges. Premièrement, qu'il puisse y être glissé des éléments cadre sur la cohabitation potentielle entre les usages et ces nouveaux objets, éoliennes flottantes. Actuellement, toutes les recommandations en termes de sécurité maritime et de cohabitations sont héritées, en quelque sorte, des projets d'éoliennes posées. Une petite mise à jour me semblerait utile pour guider certainement les entreprises qui répondront à ce cahier des charges, et guider la concertation.

Deuxième élément, s'il pouvait, dans la même optique, être intégré à ce cahier des charges un critère de notation prenant en compte réellement, pour le coup, ayant un réel poids sur la cohabitation des usages, ça ferait sens pour les marins-pêcheurs pour lesquels je travaille.

Je vous remercie.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur TILLIER. Donc deux contributions, effectivement, dans le *chat*, une sur la gouvernance pour associer les acteurs en regrettant de votre côté de ne pas l'avoir été suffisamment par le passé, et sur la prise en compte des usages. Je vais passer la parole à Armand QUENTEL, si vous voulez bien, pour répondre à l'interpellation de Jean-Pierre BOMPARD.

Monsieur QUENTEL, du comité des pêches Bretagne.

M. Armand QUENTEL, comité des pêches – Bretagne

Tout d'abord, il faut bien que chacun soit conscient de l'époque que nous vivons. J'ai passé la journée sur le problème des négociations Brexit ; les gens sont tous très inquiets des évolutions à venir. Si à ça on rajoute le problème de la pandémie, tout le monde est tout aussi marqué, et par-dessus tout ça, les relations difficiles que l'on a, parce qu'avec l'analyse des risques pêche, on va se retrouver avec des difficultés à continuer à travailler. Donc il y a toute une immense transition qui est en train de se faire, et des adaptations qu'il faut avoir. Là, c'est un cadre qui est effectivement très difficile.

Les clauses éthiques, d'éthique, ça, j'ai bien noté, et effectivement, ça a même fait l'objet d'une question sur laquelle je n'ai pas eu de réponse non plus. Pour avoir vu ce qu'il se passait avec mes collègues d'Alstom qui se sont faits bouffer par General Electric, et la perte des emplois directs et associés qui a été ensuite liée, on est très inquiet par ce qui a été accepté dans le COREPEM avec un parc où il y a General Electric qui est acteur principal. On sait très bien qu'on est très mal gréé pour se défendre contre les effets de l'extraterritorialité du droit américain. On a des lois qui vont bien, il y a eu 8 rapports parlementaires qui ont été transmis, le dernier en juin 2019, et il n'y a toujours pas de décret permettant l'application de la loi de blocage, la loi Sapin 2, qui permettait quelque part de se défendre contre ça.

Pour le coup, la grosse préoccupation, c'est destructions d'emplois certainement, il faut qu'elle soit créatrice et qu'en échange, il y ait autre chose. Là, dans le cahier d'acteur, on n'a même pas de sécurisation sur la partie emploi pour tous les gens qui vont travailler. Quand on voit à Saint-Brieuc des pavillons étrangers qui viennent travailler au ras de notre porte, que les gens n'ont pas de boulot, car ils vont se faire virer de la zone, vous concevez très bien qu'il y a un phénomène de rejet. Il ne faut pas que ça se passe pareil sur cet exemple-là, il faut que l'on puisse avoir des retours. Bien sûr au niveau européen, on n'a pas le droit de favoriser l'emploi national, je ne parle même pas de ça, je parle de l'emploi local, les gens localement qui sont impactés, qu'ils puissent au moins avoir un retour positif de toutes ces nouveautés qui se mettent en place. Et autrement, les Américains le font avec le *Jones Act*, les Anglais aussi avec leur disposition du *UK Sector deal*. Nous, on n'est pas capable de le

faire, c'est une carence phénoménale. Et autrement, entre la limite entre la fiscalité qui est différente des deux côtés, vous concevez très bien aussi que c'est un élément qui demandera à être éclairci. Ça a été porté aussi dans notre cahier d'acteur, c'est une recommandation, c'est une demande formelle que ce soit mis au clair.

Par contre, sur les fonds, je le répète, nous, on s'est basé, parce que comité des pêches breton ; certainement qu'on aurait peut-être dû faire plus large avec une vision beaucoup plus intégrée avec nos voisins du COREPEM. Ça, c'est certain, je pense que ça peut se faire. Voilà.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur QUENTEL. Vos préoccupations rejoignent une intervention effectivement de Marie-Christine BERNARD, de Lorient, dans le *chat*, qui soulevait des questions, qui était d'accord avec vous sur Alstom et qui indiquait qu'il n'y avait aucune possibilité d'imposer aux lauréats des entreprises locales, et qu'elles étaient nationales voire internationales.

Je vais passer la parole à Jacques DOUDET qui avait levé la main tout à l'heure.

M. Jacques DOUDET, secrétaire général – comité des pêches de Bretagne

Oui, merci, donc Jacques DOUDET, je suis secrétaire général du comité des pêches de Bretagne. Armand a dit l'essentiel de ce que je voulais dire, donc je ne rajouterai qu'une seule chose tirée de notre expérience du projet à Saint-Brieuc. On nous dit souvent une fois que le lauréat a été désigné que les pouvoirs publics, l'État, ne peut plus intervenir dans ses relations avec un prestataire ou un sous-traitant. Effectivement, si rien n'est fait, c'est le cas. Il y a une possibilité qui nous semble absolument fondamentale, c'est que dans l'appel à projets, une partie de la notation concerne le choix, justement, la manière dont le promoteur, le candidat, pardon, entende choisir ses prestataires et ses sous-traitants. Et de le noter de cette manière, il se trouve engagé par la suite sur le respect des conditions de recrutement et de choix des sous-traitants et des prestataires. C'est fondamental, on a eu de nombreux incidents issus, qui créent de la discorde et du rejet des projets, notamment, malheureusement, en baie de Saint-Brieuc, trop souvent.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, merci, Monsieur DOUDET.

Je ne sais pas, je ne vois pas d'autres mains levées. Je vais me tourner vers Jean-Pierre BOMPARD pour savoir s'il y a d'autres observations dans le *chat* qui mériterait d'être relayé ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Les questions sont posées, elles sont assez classiques. C'est-à-dire : « Qu'est-ce qu'on peut mettre dans un cahier des charges ? » Il y a des exigences, alors, peut-être que la direction générale de l'énergie et du climat, qui est ici présente, peut peut-être aussi avoir un élément de réponse sur l'exigence exprimée par les uns et les autres, de voir que ce chantier qui se met en place ne soit pas complètement tellement extraterritorial et que les gens sur place n'en voient pas la couleur. Donc peut-être que la DGEC, dont on sait qu'ils sont présents, peuvent avoir aussi une information à donner, provisoire, certes, mais une information.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais proposer à Monsieur DURIN, directeur de projet à la DREAL et à la DGEC, de bien vouloir prendre la parole pour apporter des éléments de réponse, à moins que vous pensiez qu'une autre personne puisse le faire.

Mme Hermine DURAND, chargée de mission – DGEC

Bonjour, Hermine DURAND.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien.

Mme Hermine DURAND, chargée de mission – DGEC

De la DGEC. Déjà, merci beaucoup pour cette séquence qui, effectivement, est très riche. J'ai noté beaucoup de choses, et je pense que la façon dont ça a été présenté selon différents thèmes, et à chaque fois en distinguant ce qui pouvait relever d'une prescription du cahier des charges ou même des critères de notation, c'est vraiment très utile pour le travail que, nous, on va mener au niveau central pour l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres.

Donc je ne vais pas répondre point par point à ce qui a été dit ; on pourra essayer de donner des réponses peut-être un peu globales la semaine prochaine, il me semble que c'est comme ça que c'était organisé. Voilà, après, un des points qui me semble vraiment central, c'est la question de la cohabitation d'usages au sein du parc, et je pense qu'on a vraiment une marge de manœuvre là-dessus. Donc je pense que ça fera partie des grands thèmes du dialogue concurrentiel. Voilà, à voir sous quelle forme on peut l'écrire, est-ce qu'on peut en faire un critère de notation. Pour l'instant, je ne pourrais vraiment pas m'engager là-dessus, d'autant plus qu'il faut qu'un critère de notation soit vraiment quantitatif. Et là, la Commission de régulation de l'énergie est très attentive à ces aspects, mais voilà, ça se discute, ça se réfléchit, et je pense que dans tout ce qui a été cité, c'est peut-être le point que je retiens en premier, même si les autres sont aussi tout à fait intéressants.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Madame DURAND, du ministère de la Transition écologique.

Je vais vous proposer, il est 19h20, je vois trois mains levées. Je vais proposer aux trois mains levées, donc Monsieur François BARTHELEMY de Naval Énergies, dont l'entreprise a été interpellée tout à l'heure, peut-être veut-il apporter un élément de réponse, d'ailleurs, Madame Youena du réseau Taranis, je crois, du réseau des énergies, et Monsieur QUENTEL, du réseau des énergies citoyennes, excusez-moi, et Armand QUENTEL du comité des pêches.

Mais d'abord, Monsieur BARTHELEMY, Naval Énergies. Est-ce que vous pouvez activer votre micro ? Allez-y. Activez votre caméra.

M. François BARTHELEMY, Naval Énergies

Merci. Alors effectivement, peut-être déjà juste un point très rapidement pour redire effectivement que sur l'éolien flottant, on est sur une technologie qui est en train de se développer. Il y a un certain nombre de projets pilotes en cours.

Sur la question des technologies que Naval Énergies développe, peut-être juste rassurer, rappeler que toutes les technologies qu'on développe sont certifiées, font l'objet d'un certain nombre de labellisations et que la performance des équipements est tout à fait garantie. Donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce niveau-là.

Pour en revenir sur la question des critères du cahier des charges, je souhaiterais rebondir sur une remarque qui a été faite, et qui me semble très juste, sur la manière d'organiser, à l'issue de la sélection du lauréat, les relations entre ce lauréat et ses fournisseurs, et l'ensemble de la chaîne de sous-traitance. Il y a différentes idées qui peuvent être envisagées. Il y en a une qui ne doit pas être oubliée, c'est la question de planning, de calendrier. À partir du moment où le lauréat va être désigné, la réalisation du projet va s'étaler sur un temps relativement long, plusieurs années. À notre sens, pour qu'il y ait un maximum de retombées locales qui soient possibles, il serait judicieux que le lauréat choisisse ses principaux fournisseurs relativement tôt dans ce processus, c'est-à-dire, en gros, à l'échéance de deux ans après sa désignation, de sorte que ces fournisseurs sélectionnés puissent d'une part réaliser les investissements industriels nécessaires pour fournir les équipements, et pour les réaliser localement, et deuxième part, pour que l'ensemble de la chaîne de sous-traitance puisse, elle aussi, s'organiser et anticiper les choses et avoir une sorte d'affermissement des relations contractuelles en cascade. Et il est important que ça, qu'elle démarre suffisamment tôt pour que l'ensemble des acteurs, et notamment les acteurs locaux qui vont devoir investir pour répondre puissent s'organiser et répondre à l'échéance du projet. Sinon, le risque, c'est que par défaut, de faire appel qu'à des acteurs qui existent déjà et qui ont déjà des installations. Ces acteurs, ils ne sont pas aujourd'hui ni en France ni a fortiori en Bretagne. Si on est sur ce calendrier-là, malheureusement, on risque de ne pas y arriver.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur BARTHELEMY.

Je vais proposer à Youena, Taranis, du réseau des énergies citoyennes de bien vouloir prendre la parole.

Mme Youena LUGUE, Taranis – réseau des énergies citoyennes

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien ?

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien.

Mme Youena LUGUE, Taranis – réseau des énergies citoyennes

OK, parfait. J'étais déjà intervenue lors d'un autre débat, mais du coup, je voulais quand même appuyer le fait que nous, on pense que c'est très important que le territoire, donc les territoires bretons, soient intégrés au projet, d'une part effectivement dans la gouvernance, parce que voilà, nous, on a l'expérience sur des projets éoliens terrestres ou sur des unités de méthanisation, enfin, voilà, sur tout type de productions d'énergies de ce genre. On voit que s'il y a un comité de suivi avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, eh bien, en fait, ce sont des projets qui se passent bien, où il y a du dialogue, où il y a de la compréhension des différents acteurs. Donc voilà, pour nous, ça paraît comme quelque chose de très important.

Et aussi d'une part d'un côté financier, même si aujourd'hui on n'est pas sur les mêmes montants, ce sont des montants qui sont vraiment énormes, mais même s'il y a 1 % du projet qui peut être sur le territoire, en fait, c'est énorme et c'est déjà ça de gagné. Nous, voilà, on voulait vous redire qu'en tout cas c'est un souhait, et si ça peut être mis dans le cahier des charges, et bien ce serait extraordinaire.

Voilà, merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention, c'est soutenu, me semble-t-il par Évelyne LEMOINE qui intervient dans le chat et qui parle de participation citoyenne financière.

Monsieur QUENTEL, du comité des pêches breton, je vais vous proposer une dernière intervention.

M. Armand QUENTEL, comité des pêches – Bretagne

Merci beaucoup. J'ai bien reçu la dernière intervention, et c'est vrai que jusqu'ici, on a travaillé dans le cadre de la conférence régionale mer et littoral qui représente la globalité des territoires bretons, et que le résultat, ça a été cette zone qui a été présentée. C'est sans doute dommage de n'avoir pas pu être intégré à cette conférence.

Maintenant, j'entends tout de suite la cohabitation, je reprends les termes de Madame DURAND, cohabitation. Sachez qu'on a travaillé dans le cadre de la rédaction du document stratégique de façade avec les 5 collèges types Grenelle, c'est-à-dire que tous les représentants de tous ces collèges y étaient. Et la cohabitation, elle est déjà exprimée avec le choix de la zone : il y a une zone en dehors du domaine public maritime dans la zone, la ZEE, c'est développement d'EMR en cohabitation prioritairement avec la pêche, et de l'autre côté, à l'intérieur du domaine public maritime, c'est la pêche qui est prioritaire en développant des réalisations d'EMR. Donc ça veut dire que les deux interlocuteurs ont été formellement identifiés, et qu'on le veuille ou non, il faudra qu'on se marie essentiellement surtout plus on ira vers le large. Ça, c'est une évidence. Là, on l'a déjà fait, c'est porté par les comités des pêches.

Je vous rappelle que les comités départementaux et régionaux sont de composition paritaire, c'est-à-dire qu'il y a autant de salariés que d'armateurs, et qu'à l'exemple de ce qui a été réalisé avec EOLFI, on a fait en sorte qu'il y ait un interlocuteur, en l'occurrence c'est une interlocutrice, qui fasse le lien entre le porteur de projet et le comité des pêches. Et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a eu aucun recours, et on n'a pas mis de bâtons dans les roues pour que ce site d'essai soit mis en place. C'est un site pilote, tout a été fluide, à la différence de tout ce qu'il se passe ailleurs en France. Donc ça mérite d'être un exemple qui devrait être, quelque part, suivi pour la réalisation de ce projet, s'il se fait. Je reste dans l'opportunité, mais vous savez, l'opportunité, quand on parle de décision d'opportunité, l'opportunité, c'est une bonne opportunité, c'est une bonne affaire pour tout le monde. Et là, pour le coup, il y en a qui perdent beaucoup. Il ne faut pas perdre ça de vue.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur QUENTEL. Vous interveniez effectivement en réaction d'une remarque du comité des pêches ligérien.

Avant de nous quitter, quatre minutes, je vous propose de relayer une dernière question d'un intervenant dont le pseudonyme est « PC Confo », donc je fais l'hypothèse que vous avez acheté votre ordinateur à Conforama, où vous vous appelez Pierre-Charles CONFO, je ne sais pas. En tout cas, vous avez une question : sur quel type de contrat, construction et/ou exploitation, qui paie la construction, qui perçoit le prix de la vente d'électricité ? Je voudrais proposer peut-être à Monsieur DURIN, directeur de projet, d'apporter une réponse très courte, ou éventuellement de proposer d'apporter une réponse un peu plus détaillée sur le site. Monsieur DURIN, allez-y.

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je vous remercie. En trois mots, et on peut se référer ensuite au document du maître d'ouvrage qui détaille ces éléments-là. Donc il y aura un appel d'offres, un développeur éolien va y répondre, il sera chargé de la construction, de l'exploitation du parc éolien et de son démantèlement à terme. Il va proposer dans son projet un tarif d'achat qui sera contractualisé ensuite avec l'État, il va vendre son électricité sur le marché comme n'importe quel autre fournisseur d'électricité. Cette électricité va ensuite être acheminée par RTE sur l'ensemble du réseau. Il va vendre cette électricité au prix du marché, et donc via le complément de rémunération, conformément au contrat qu'il a réalisé avec l'État, l'État va compenser la différence qu'il y a entre le prix du marché et le prix convenu dans le cadre de l'appel d'offres. Inversement, si le prix de l'électricité sur le marché était supérieur à un moment donné au tarif qui avait été convenu avec l'État, à ce moment-là, l'État et le producteur d'électricité partageront les bénéfices.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cette intervention qui apporte des éclairages. Effectivement, il y a le dossier sur le site du débat qui peut apporter des compléments d'information, et aussi, il y a Olivia, dans le *chat*, qui vous envoie un lien pour trouver ce document. Et Monsieur CONFO vous remercie de la concision de cette réponse.

Je ne vois pas d'autres mains levées, pas d'autres réactions dans le *chat*. J'ai vu que Madame GEORGELIN, du syndicat des énergies renouvelables, a envoyé des informations sur des projets à financement participatif, ce qui peut être une source d'information complémentaire à notre réunion.

Il y a Monsieur LE NEZET, du comité des pêches de Bretagne qui a levé la main, je vais vous proposer une dernière intervention, Monsieur LE NEZET, et après, passer la parole à Monsieur PAVARD pour conclure cette réunion pour tenir nos engagements de 19h30.

M. Olivier LE NEZET, comité des pêches de Bretagne

Ça va être très court, bonsoir à tous. J'ai levé la main, car je pense que la conclusion doit se faire par ceux qui ont été, depuis le début, sur ce projet, et qui ont été, je dirais, acteurs en lien avec la Région Bretagne et l'État, c'est-à-dire, et surtout avec une structure qui est représentative de l'ensemble de la Bretagne qui est la CRML Bretagne, et tout ça en lien aussi avec le conseil maritime de façade. Je ne vais pas redire ce qui a été dit par Armand QUENTEL et par les collègues qui sont autour de la table, mais je crois qu'il est surtout important de retenir que ceux qui ont, pour ainsi dire, le plus à perdre, ce sont les pêcheurs. Je vois beaucoup de commentaires, je vois beaucoup de choses, je crois qu'il y a des personnes qui oublient que les structures qui existent et qui ont déjà été consultées travaillent depuis plusieurs années sur le projet. C'est important que les territoires, évidemment, aient aussi un retour de retombées économiques via les emplois sur leur territoire. Maintenant, ne l'oublions pas, ce sont des zones de pêche historiques, il y a un Brexit en vue, qui, d'ailleurs, risque de déstabiliser tout l'espace maritime européen. Je crois qu'il est important d'avoir raison garder, surtout de se dire qu'au-delà de ça, la Bretagne est surtout déficitaire en énergie quelle qu'elle soit, et donc faisons que ce territoire, la Bretagne, soit une région qui ne soit plus déficitaire, mais aussi avec une économie des pêches qui soit aussi florissante qu'elle l'est aujourd'hui, parce que derrière, les pêcheurs savent aussi gérer et encadrer leurs sources. Merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je vais proposer à Monsieur PAVARD de bien vouloir prendre la parole pour conclure cette réunion, il est 19h30. J'essaie de tenir nos engagements. Monsieur PAVARD.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, juste quelques mots pour remercier tous nos participants, nous sommes encore un peu plus de 100 personnes en ligne. Donc le travail était intéressant, il n'a pas été très conclusif sur le zonage, mais bon, on s'y attendait un petit peu. Il va falloir se remettre autour de la table, j'espère que ce sera plus facile que pour le Brexit, en tout cas les accords pour le Brexit.

J'ai noté toute une série de choses sur le cahier des charges, la maîtrise d'ouvrage y répondra la semaine prochaine. Il y a un sujet qui a été soulevé, c'est celui du recyclage. Nous ne l'avons pas

évoqué, mais nous l'avions bien noté, il sera bien noté dans nos conclusions. Le problème du recyclage, en particulier des pales d'éoliennes, est soulevé par beaucoup de monde, et donc il ne sera pas omis dans notre compte-rendu.

Voilà, je voulais juste vous donner rendez-vous, à ceux qui le souhaitent, pour la réunion de la semaine prochaine qui sera une réunion de clôture. Disons que la Commission fera état de ses premières conclusions suite à ce débat. Le maître d'ouvrage vous répondra sur ce qu'il a entendu et les conclusions qu'il en tire. Et en février 2021, nous aurons la remise d'un rapport et une réunion de restitution. Ce sera une conférence de presse avec probablement, comme ça a été fait en Normandie, une réunion, disons, où tout ce qui aura été mis sur le papier pourra être une nouvelle fois débattu.

Voilà, je vous remercie beaucoup, et puis je vous souhaite une bonne soirée. Le Premier ministre a fait des annonces ce soir, je crois qu'elles sont... Pas sûr qu'on pourra faire notre prochaine réunion du 17 décembre prochain en présentiel ; ce sera probablement encore avec Zoom. Je voulais en profiter pour remercier l'équipe d'organisation qui a assuré la fluidité et le bon fonctionnement de cette réunion. C'était une gageure, elle a été tenue. Voilà, merci beaucoup et bonsoir à tous.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Au revoir.